

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

4

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **15 DECEMBRE 2023**

Objet de la délibération :

**REALISATION DE
PRÊTS PLUS ET PLAİ
AUPRES DE LA CDC
POUR LE FINANCEMENT
DE LA CONSTRUCTION
EN VEFA DE 4
LOGEMENTS (3 PLUS –
1 PLAİ) « HİKARI »
CARQUEIRANNE - 524-
01**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Véronique BELLEC, Christian BRIEL, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL,
Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Marc ESPONDA Jeannine GHIO, Delphine
GROSSO, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie
RIALLAND.

Dalila CHOUIAH, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Catherine BASCHIERI Patrick
DEBIEUVRE, Dominique LAIN, Josée MASSI

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 14 du 9 Décembre 2021, vous avez autorisé la construction en VEFA de 4
logements « Hikari » à Carqueiranne.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de
la C.D.C. un contrat de prêt composé de 5 lignes de prêts pour un montant total de 371 952,00 € et dont
les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS PLUS ET PLAÏ

| Prêt | PLUS | PLUS Foncier | PLAÏ | PLAÏ Foncier |
|-------------------------------------|---|--|---|--|
| Montant | 163 601,00 € | 123 455,00 € | 43 027,00 € | 41 869,00 € |
| Durée du Prêt | 40 ans | 60 ans | 40 ans | 60 ans |
| Durée d'Amortissement | 40 ans sans différé d'amortissement | 60 ans sans différé d'amortissement | 40 ans sans différé d'amortissement | 60 ans sans différé d'amortissement |
| Périodicité | Annuelle | | | |
| Index | LIVRET A | | | |
| Taux d'intérêt actuariel annuel | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.60% | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.40 % | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.20% | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.40 % |
| | <i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i> | | | |
| Typologie Gissler | 1A | | | |
| Profil d'Amortissement | Echéance prioritaire (intérêts différés) | | | |
| Modalité de révision | Double Révisabilité (DR) | | | |
| Taux de progressivité de l'échéance | de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i> | | | |

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI